

**Décision n° 2021/04-01  
relative à l'accréditation de  
l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>Institut d'ingénierie informatique de Limoges</b>
Sigle :	3IL
Type :	Etablissement d'enseignement supérieur privé du groupe 3IL labellisé EESPIG
Académie :	Limoges
Sites de l'école :	Limoges, Rodez

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Décision n°2017/06-03

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Limoges

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées sur le site de Rodez

**Catégorie NV** (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en formation continue sur le site de Limoges

**Catégorie NV** (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en formation continue en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées sur le site de Rodez

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI et rapporteur principale), Olivier GENDRY (membre de la CTI), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI), Joseba QUEVEDO (expert international auprès de la CTI) et Hadrien BRUHIER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 avril 2021 ;
- Entendus Mesdames Dominique BAILLARGEAT, directrice générale, Odile DUVALET, secrétaire générale et directrice adjointe et Monsieur Patrice BRAS, directeur du site de Rodez.

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées <a href="#">sur le site de Rodez</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2025-2026	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges <a href="#">sur le site de Limoges</a>	Formation continue	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées <a href="#">sur le site de Rodez</a>	Formation continue	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur l'ensemble des recommandations. Une attention particulière sera portée aux formations continues. Ce document est à transmettre le **15 février 2024**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'Ecole

- Mettre en place une stratégie de développement de l'école et des formations en veillant à la concurrence avec l'existant : garantir, sur tous les sites, un taux d'encadrement en enseignants / enseignants-chercheurs permanents et en personnels administratifs et techniques permanents en adéquation avec les effectifs étudiants et mettre en œuvre des ressources matérielles adaptées, notamment en matière de systèmes d'information ;
- Réviser le règlement des études de façon à le simplifier et à le mettre en conformité avec les recommandations européennes et le processus de Bologne ;
- Améliorer la description des formations sous forme de compétences : référentiel de compétences, matrice croisée compétences/enseignements, syllabus... ;
- Poursuivre le développement des activités de recherche, plus particulièrement sur les thématiques en lien avec la formation, pour intensifier l'exposition des étudiants et des apprentis à la recherche et garantir l'adéquation permanente des formations avec les besoins des milieux socio-économiques ;
- Actualiser toutes les conventions régissant les relations entre l'école, l'université, le CFA et l'ITII Midi-Pyrénées ;
- Enrichir les partenariats internationaux pour diversifier l'origine des élèves en mobilité entrante et les destinations pour les mobilités sortantes Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du

cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;

- Mettre en œuvre une enquête première emploi 6 mois après la diplomation et l'analyser avec les indicateurs usuels de l'enquête CGE afin de construire un bilan consolidé de l'employabilité des diplômés, du statut de ces derniers, du volume et de la typologie de la poursuite d'études ;
- Renforcer significativement l'engagement de l'école en matière de développement durable et responsabilité sociétale ;
- Renforcer la formation en cycle préparatoire dans les sciences de base de l'ingénieur ;
- Développer les actions de promotion des formations à destination des jeunes femmes et des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Pour le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges en formation initiale sous statut d'apprenti en partenariat avec ITII Midi-Pyrénées sur le site de Rodez**

- Développer les actions de promotion des formations à destination des jeunes femmes.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges	2021	2025-2026

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 avril 2021

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Serge PRAVOSSOUDOVTCH, Véronique RAIMBAULT, Patricia SOURLIER et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 mai 2021

Rapporteur principale  
Françoise Delpech



Le greffe



La présidente  
Élisabeth Crépon

